

Mis en ligne du 23-10-2024 au 23-12-2024

Accusé de réception en préfecture 056-275600047-20241016-13CA-2024-10-16-DE Date de télétransmission : 21/10/2024 Date de réception préfecture : 21/10/2024

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2024	
35	Date de la convocation	04-10-2024	
26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA	
24	N° de la délibération	13 - CA 2024-10-16	
10	Objet	Mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de	
34		GMVA	
	35 26 24 10	35 Date de la convocation 26 Secrétaire de séance 24 N° de la délibération 10 Ohiet	

Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente

<u>Participants (24)</u>: Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CEREZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrianne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10): M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n°6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1):

M. Jean-Noël TEXIER

Délibération du Bureau du 09 septembre 2023	Mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de GMVA
Penseration an Pareau au os septembre Pozo	I mise a disposition a an abent de la fonetion publique territoriale dapres de cirrir

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) a fait part à Morbihan Habitat de son besoin ponctuel de ressource sur les missions portant sur la régularisation des équipements et servitudes de réseaux d'eau.

Morbihan Habitat souhaite répondre positivement à cette demande dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de la fonction publique territorial à compter du 10 septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025.

Compte tenu de la date retenue pour faire débuter la mission de l'agent et du calendrier de réunion du Conseil d'administration, il a été proposé au Bureau de se positionner sur le principe de mise à disposition et de faire confirmer par la suite cette validation par le Conseil d'administration.

En conséquence, aux termes d'une délibération du 9 septembre 2024, le Bureau a validé la mise à disposition par d'un agent de la fonction publique territoriale de Morbihan Habitat auprès de GMVA à compter du 10 septembre 2024 et a autorisé le Directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le projet de convention joint.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, confirme l'autorisation de mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de GMVA.